**Programme des Nations Unies pour le Développement**

République Démocratique du Congo

**TERMES DE REFERENCE**

**APPEL A PROPOSITION DE PROJETS N°** **045/RPP/JAD/2021**

**MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES D’ACCOMPAGNEMENT JURIDIQIUE ET JUDICIAIRE DES VICTIMES DE VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE A TRAVERS L’APPUI AUX CLINIQUES JURIDIQUES**

1. **CONTEXTE**

En République Démocratique du Congo, les violences basées sur le genre (VBG) correspondent à un phénomène social global à l’ensemble de la société ; il s’agit de la matérialisation violente de l’ensemble des discriminations entre les hommes et les femmes. En effet, les différents acteurs impliqués dans la prise en charge multisectorielle des survivant(e)s de VBG font état d’environ 20 000 cas de VBG signalés par an en RDC. La majorité des survivant(e)s de VBG sont des femmes et des jeunes filles (98%) dont plus de la moitié sont mineur(e)s au moment des faits. Les VBG s’expriment à travers différents types de comportement. Les violences domestiques, sexuelles, les mariages précoces et/ou forcés sont les formes de VBG qui prévalent en RDC.

L’accès à la justice s’avère être également très compliqué pour les survivant(e)s de VBG en raison du coût financier élevé, de la distance à parcourir, du manque de confiance à l’égard des Institutions de la chaîne pénale, de l’ignorance de leurs droits. De manière encore plus accrue, l’accès aux institutions judiciaires est restreint par des normes socioculturelles qui imposent un tabou sur certaines pratiques/crimes qui doivent rester du domaine du privé et non être publicisé devant un juge, même traditionnel. Par peur de représailles, de discriminations et même d’exclusion de la part de leur famille/communauté, de nombreuses femmes ne dénoncent pas les violences subies créant une véritable culture de l’impunité en matière de VBG.

Dans ce cadre, le Programme conjoint dénommé **« Lutte contre les VBG : Justice, Autonomisation et Dignité des Femmes et des Filles en République Démocratique du Congo** » est mis en œuvre, et dont l’objectif principal est de contribuer à la réduction des Violences Basées sur le Genre (VBG) à travers l’adoption d’attitudes et de normes socioculturelles respectant l’égalité des sexes, le renforcement du pouvoir et de la résilience des survivant(e)s à travers une prise en charge holistique et le renforcement de la coordination au niveau national dans une perspective d’appropriation nationale.

Ce programme vise 3 objectifs spécifiques suivants :

* *Soutenir l’engagement des hommes, des femmes et des jeunes ainsi que des communautés à adopter des attitudes et des normes sociales et culturelles respectueuses de l’égalité des sexes et à contribuer à la lutte contre les VBG ;*
* *Renforcer le pouvoir et la résilience des survivant(e)s de VBG et des parents des survivant(e)s mineur(e)s à travers la consolidation et le développement de mécanismes de prise en charge holistique comme les CISM (Centre Intégré de Services Multisectoriel) et d’autres structures d’offre de services ainsi qu’à travers la mobilisation des réseaux communautaires d’alerte, de prévention et de réponses aux VBG ;*
* *Renforcer l'efficacité de la coordination nationale afin de permettre aux acteurs impliqués dans la lutte contre les VBG de mettre en place des stratégies de prévention et de réponse aux VGB.*

Les interventions d’appui à l’accès à la justice en faveur des survivant(e)s de VBG sont conduites par le PNUD et le BCNUDH (Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l’Homme) dans le but d’apporter une réponse appropriée aux violences basées sur le genre à travers l’offre d’une assistance juridique et judiciaire. Ainsi, la mise en place des cliniques juridiques animées par des professionnels de droits ou des para-juristes formés (reconnue par la Déclaration de Lilongwe sur l’aide légale comme un palliatif à l’absence des mécanismes d’aide légale), et l’appui aux Bureaux de Consultations Gratuites des Barreaux sont des activités qui sont développées afin de rendre disponible une aide juridique de qualité et de proximité.

Certaines cliniques sont placées au sein des CISM (Centre Intégré de Services Multisectoriel) pour rapprocher l’assistance juridique et judiciaire des autres services de prise en charge, notamment l’assistance médicale et psychosociale ainsi que la réinsertion socio-économique des victimes des VBG. Cette approche permet ainsi d’assurer aux bénéficiaires une prise en charge holistique avec un circuit de référencement et contre référencement plus efficace.

C’est dans cette optique que le PNUD, recrute pour la Province du Kasaicentral, une Clinique Juridique, basée Kananga et qui sera appelée à travailler à son siège pour desservir les bénéficiaires en provenance de la commune de Kananga et celles environnantes et au sein du CISM l’hôpital Kalemba Mulumba .

**OBJECTIFS**

* Renforcer l’accès à la justice en faveur des victimes de violences sexuelles à travers :
* l’« Orientation juridique et information » :accueillir, informer et orienter gratuitement les survivantes des VBG venues spontanément à la CJ ou référencés (par les SNU, ONG, relais communautaires …) au sujet des options juridiques dont elles disposent en cas de violation de leurs droits afin d’éventuellement les faire valoir devant les juridictions ou alternativement les référencer aux autres guichets de prise en charge (médicale, psycho sociale ou réinsertion)
* .l’ assistance judiciaire : assurer l’accompagnement, le suivi et la représentation devant la police, les offices des parquets et juridictions des survivant(es) ayant accepté de se pourvoir en justice.
* La mise en place des synergies avec les acteurs des autres guichets et autres acteurs travaillant dans le domaine de la justice en vue de faciliter la prise en charge des survivant des vbg.
* Contribuer à améliorer de la protection juridique et judiciaire des femmes et des hommes victimes de violences basées sur le genre par l’utilisation des mécanismes de protection juridiques et judiciaires mis en place dont les actions de sensibilisation.

1. **BENEFICIAIRES ET BUDGET DU PROJET**

Les bénéficiaires directs du projet sont les femmes et les hommes victimes de violences basées sur le genre.

La période de mise en œuvre du Projet est comprise de la date de la signature du contrat au 31mars 2023.

Le montant de mise en œuvre du projet s’élève à **22.381,6$** pour l’exercice 2021-2022(12 mois)

Le montant de l’exercice 2022-2023 sera fixé en fonction de la cible qui sera déterminée après évaluation de l’exercice précédent.

1. **TABLEAU DES RESULTATS ET INDICATEURS**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Résultats attendus** | **Indicateurs** | **Source de vérification** |
| Les victimes de VBSG ont systématiquement recours au système judiciaire et aux agents de l’application de la loi pour bénéficier d’une protection juridique et judiciaire de qualité. | Nombre des personnes ayant fréquenté les cliniques juridiques (désagrégé par sexe et par âge) : 330personnes (2021-2022) ; | Registre  Fiche d’informations générales  Rapport |
| Nombre de cas de VSBG référés en justice par les cliniques juridiques (désagrégé par sexe et par âge) :198 cas | Registre  Fiche d’informations générales  Billet de référencement ou de contre référencement  Rapport |
| Nombre de cas de VBSG référés en justice par les CJ ayant abouti à une décision judiciaire, désagrégée par type de décision rendue (condamnation / ou acquittement) :198 cas | Registre  Rapport  Registre du greffe |

1. **DUREE DU PROJET**

Le document de projet doit être conçu pour une période à compter de la date de la signature de l’Accord avec le PNUD jusqu’au 31 mars 2023. Le projet soumis devra indiquer les mesures de pérennisation des résultats.

1. **PROFIL DES ONG OU DES STRUCTURES SOUMISSIONNAIRES**
2. **Eligibilité et qualification de l’ONG (50points)**

-Avoir une autorisation de fonctionnement et/ou une personnalité juridique valide et délivrée par l’autorité compétente ***(25 points)***

-Être une structure déjà opérationnelle sur terrain dans les zones susmentionnées, avec une bonne expertise dans le domaine de la coordination des activités d’une Clinique Juridique et d’assistance juridique et/ou judiciaire apportée aux victimes de violences basées sur le genre et une expérience avérée dans le domaine de la sensibilisation communautaire ***(25 points)*** ;

1. **Méthodologie, approche et plan de mise en œuvre proposées (30points) :**

Pour travailler efficacement à la prise en charge judiciaire des demandeurs des services de la clinique juridique :

-Être en mesure de construire et entretenir une collaboration étroite avec la communauté juridique : le barreau local (les avocats), les autorités judiciaires (juges et autres magistrats des tribunaux et parquets), la Police ***;*** ***(10 points)***

-Attester d’une bonne coopération avec les autorités locales fournissant des services dans la zone dans laquelle la

Clinique opère, les autres ONG intervenant dans le secteur de la justice en général et dans la prise en charge judiciaire des survivants des VBG (***10 points)***

-Avoir déjà travaillé avec le PNUD, le BCNUDH ou une autre Agence du système des Nations Unies est un atout ***(10 points)***

1. **Structure de gestion et personnel d’encadrement (20points) :**

-Avoir un personnel d’encadrement et de coordination des activités de la Clinique Juridique possédant une qualification dans les domaines de sensibilisation des communautés et d’assistance juridique et/ou judiciaire apportée aux victimes de violences basées sur le genre : indiquer un gestionnaire en charge de la mise en œuvre de ce projet de préférence un Avocat ***(10 points) ;***

-Avoir au moins un juriste de sexe féminin au sein de l’équipe affectée en permanence à l’organisation serait un atout ***(10 points)***;

1. **AUTRES DISPOSITIONS**

Cet appel à proposition de projets est adressé aux ONG fonctionnant en qualité de clinique juridique. Sur base de l’objectif et résultats indiqués dans le présent cahier de charges, les soumissionnaires doivent élaborer leur proposition dans un document de projet conforme au canevas en annexe.

Le dossier à soumettre au PNUD devra comprendre les éléments suivants :

* Une lettre de transmission
* Un document de projet répondant au canevas en annexe
* Une offre technique et financière
* Un document décrivant les expériences antérieures, les projets réalisés et les bailleurs ou partenaires de l’ONG (une page au maximum)
* Les copies des documents prouvant l’existence légale en RD Congo
* Trois CV des principaux animateurs de l’Organisation.

**7 . Evaluation des propositions et méthodologie de sélection (70%) :**

L’évaluation des propositions de projets sera faite selon les règles et procédures du PNUD. Basée sur un processus compétitif, l’évaluation prendra en compte la capacité de l’entité soumissionnaire à pouvoir mettre en œuvre les activités proposées dans un délai raisonnable.

La sélection du Soumissionnaire sera effectuée au moyen d’une grille de notation.

Seules les offres ayant atteint un score moyen d'au moins 70% des points feront l'objet d'une évaluation financière.

Le comité d'évaluation doit évaluer les offres sur la base de la présente grille d’évaluation. Cette grille contient des notes maximales, qui ne peuvent pas être modifiées après la date limite pour informer les soumissionnaires potentiels de toute clarification.

**8. Evaluation de la soumission financière (30%) :**

A calculer en comparant le prix de la soumission par rapport au prix le plus bas des soumissions reçues par le PNUD. Une note financière sera calculée pour chaque proposition sur la base de la formule :

* ***Note financière A = [(Offre financière la moins disante) /Offre financière de A] x 30***

Les soumissionnaires intéressés doivent transmettre leurs dossiers **Par e-mail à** [**soumissions.cd@undp.org**](mailto:soumissions.cd@undp.org) **avec mention de la référence et intitulé du dossier « 045/RPP/JAD/2021– Appel à Proposition de projet pour la mise en œuvre des activités d’accompagnement juridique et judiciaire des victimes de violences basées sur le genre à travers l’appui aux cliniques juridiques »** **au plus tard** **le lundi 12 avril 2021 à 23 heures.** Les offres doivent être envoyées par e-mail et en deux fichiers séparés. Le premier fichier contiendra **l’offre technique** et le second fichier contiendra **l’offre financière.**

**Toute question de clarification doit être adressée par e-mail à** [**soumission.info@undp.org**](mailto:soumission.info@undp.org) **, tout en mentionnant en objet du message l’intitulé du dossier tel que repris ci-haut. Les questions peuvent être soumises au plus tard, le 5 avril 2021. Les questions doivent être posées par courrier électronique, à l’adresse ci-dessus.**

***Veuillez noter qu´il est obligatoire d´indiquer cette référence dans l´objet du message. Les propositions transmises sans indiquer la référence correcte du dossier pourraient ne pas être prises en compte.***

**ANNEXE : Canevas de projet**

Kinshasa, le 22 mars 2021.